



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 24430

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de règlement européen pour les productions animales. En effet, la version finale du projet de règlement ne satisfait pas les agriculteurs biologiques français. Ceux-ci craignent que cette version, trop permissive par rapport à la réglementation en vigueur en France (par exemple sur la limitation des tailles d'élevage et des densités d'animaux, la limitation des traitements vétérinaires allopathiques, l'alimentation des animaux, ...) ne remette en cause la pérennité de leur activité. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour assurer l'avenir de l'agriculture biologique en France.

## Texte de la réponse

La France est aujourd'hui un des rares Etats de l'Union européenne à disposer d'une véritable réglementation relative aux productions animales en agriculture biologique, et ce avec un niveau élevé d'exigences, fondées sur une conception rigoureuse de l'agriculture biologique. Seul le respect de principes stricts peut permettre un développement durable de ce mode de production et c'est pourquoi le Gouvernement a fermement défendu, lors du Conseil des ministres de l'Union européenne du mois de décembre 1998, les positions établies au niveau français en étroite concertation avec la profession. Le Conseil a adopté des éléments d'orientation sur la base desquels les discussions devront être poursuivies au cours du premier semestre 1999. Si de nombreux points sont encore éloignés de l'approche française sur la production biologique, les négociations ont permis des avancées significatives dans le sens souhaité par la France, notamment sur l'interdiction d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, l'alimentation des animaux, la limitation des traitements des animaux à l'aide de médicaments allopathiques de synthèse. Il s'agit d'une première étape dans le processus de négociation. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre, dans les prochaines discussions, la même logique de rigueur et de fermeté afin de parvenir à un texte communautaire cohérent avec nos ambitions pour ce mode de production, et de maintenir la confiance des consommateurs et la crédibilité des produits issus de l'agriculture biologique.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24430

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1999, page 380

**Réponse publiée le** : 22 mars 1999, page 1698